



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance extraordinaire
du 2 avril 2008

approuvé
séance du 4 décembre 2008

Points d'information divers

Propos introductifs sur les opérations immobilières de l'AEFE	5
Réhabilitation de logements à Abou Dabi	5
Augmentation de la capacité d'accueil à Barcelone	6
Augmentation de la capacité d'accueil à Francfort	6
Acquisition des locaux du lycée français de La Haye	6
Point d'information sur la procédure de remise en dotation	7
Projet de relocalisation de l'établissement scolaire de Pékin	7

Ordre du jour

Constatation du quorum et approbation de l'ordre du jour	9
Projet d'acquisition d'un terrain destiné à la relocalisation du lycée français de Brasilia (Brésil)	9
Projet de construction du lycée français d'Ankara (Turquie) dans le cadre du passage en Etablissement de Gestion Directe (EGD)	15
Bail avec le trust de l'Ambassade pour la mise à disposition des mews au lycée Charles De Gaulle à Londres	19
Bail avec la mairie de Fulham pour la location des nouveaux locaux au lycée Charles De Gaulle à Londres	22
Acquisition d'un terrain de sport de 2 000 m ² pour le lycée français de Tananarive (Madagascar)	24
Point d'information sur les projets immobiliers en cours à Madagascar	25
Projet d'acquisition d'un terrain en vue de la relocalisation du lycée José Hoffet de Vientiane	25

Autres points d'information

Acquisition d'un terrain à Amman	26
Passage en EGD de l'établissement d'Hanoï	27
Point d'information de la Présidente sur la relocalisation de l'établissement moscovite de l'AEFE	27
Intervention de M. Ferrari sur les revendications des enseignants lors de la grève du 18 mars 2008	27

Liste des membres du conseil d'administration

Membres présents

Présidente

Mme GAZEAU-SECRET Directrice générale de la coopération internationale et du développement

Représentant du Sénat

M. Robert DEL PICCHIA Sénateur des Français établis hors de France
Mme Monique CERISIER ben GUIGA Sénatrice des Français établis hors de France
à partir de 15h30

Représentants du ministre des affaires étrangères

M. Jean-Paul REBAUD Chargé de la sous-direction du français
Suppléant de Mme Christine SARAGOSSE
M. Gilles GARACHON Chargé de la sous-direction des personnels
Suppléant de Mme Emmanuelle d'ACHON spécialisés et à gestion déconcentrée
M. Éric LAMOUREUX Chargé de la sous-direction des affaires
Suppléant de Mme Odile SOUPISON sociales, de l'expatriation et de la maison
des Français à l'étranger
M. Thierry KLOCKENBRING Secrétaire des affaires étrangères, chargé de
Suppléant de M. Gilles FAVRET la mission de gestion financière et
administrative

Représentant du ministre de l'éducation nationale

M. Gérard BONNET Chef du bureau des relations internationales
Suppléant de M. Jean-Louis NEMBRINI

Représentant du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique

M Eric ROTY(*sans droit de vote*) Bureau de la prospective et des affaires
Représentant M. Lionel CHATY internationales, direction générale de
l'administration

Représentant d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés

M. Roger VRAND (*sans droit de vote*) Président de la Mission laïque française
Représentant M. Jean-Pierre BAYLE

Représentant de l'Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger (ANEFE)

Mme Anne BARNAUD Directrice du comité des prêts
Suppléante de M. André FERRAND -sénateur

Représentant des fédérations d'associations de parents d'élèves

M. François DENIS Président de la Fédération des associations
de parents d'élèves des établissements
français à l'étranger
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH Représentant de la Fédération des conseils
de parents d'élèves

Représentants du personnel

Mme Chantal AMOR Fédération syndicale unitaire / SNASUB
M. Roger FERRARI Fédération syndicale unitaire / SNES
M. Patrick SOLDAT Fédération syndicale unitaire / SNES
M. François TURLAN Fédération syndicale unitaire / SNUipp
M. Michel BOUDOUX Union nationale des syndicats autonomes

Avec voix consultative

Mme Maryse BOSSIERE
Mme Anne GIAMI
M. Jean SARRREO
M. Didier COULOMBEL

Directrice de l'AEFE
Directrice adjointe de l'AEFE
Contrôleur financier
Agent comptable principal de l'AEFE

Sans voix consultative

M. Anne GIAMI
M. Luçay SAUTRON
M. Philippe RIBIERE
Mme Sophie BARRAULT
M. Jérôme BOIT

Directrice adjointe
Secrétaire général
Secrétaire général adjoint
Service immobilier
Chef de secteur par intérim Afrique sub-saharienne

M. Jean-Claude BOUTÔT
Mme Sophie CHABANON-POUGET
Mme Fleur COUTU
Mme Julie DURAND
M. Jean-Jacques ELBISSER
M. Pierre FAVRET
M. Pierre GAVE
Mme Nicole GENEST

Services des rémunérations
Chargée de projet, service immobilier
Chargée de projet, service immobilier
Chargée de projet, service immobilier
Chef du secteur Europe
Chef du service immobilier
Chef du service des affaires juridiques
Chef du service des personnels exerçant à l'étranger
Chef du secteur Afrique méditerranéenne et Proche Orient

M. Robby JUDE

M. José LESAULNIER

Chef du secteur Amériques, Afrique australe et orientale

M. Jean-Yves LIGNIER
M. Christian MERER

Chef du service informatique
Chef du secteur Asie, Moyen orient, Océan Indien, Océanie

M. Patrick TENEZE

Responsable service de la communication

Procurations à l'ouverture de la séance :

M. Christian BELLEVENU à M. Jean-Paul REBAUD
M. Laurent GARNIER à M. Philippe AUTIE
M. Lionel CHATY à M. Gilles GARACHON

Procurations en cours de séance :

Mme Anne GAZEAU-SECRET à M. Jean-Paul REBAUD à partir de 15 heures 40
M. Roger FERRARI à M. Patrick SOLDAT à partir de 16 heures 4

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

POINTS D'INFORMATION DIVERS

Propos introductifs sur les opérations immobilières de l'AEFE

Ouvrant la séance à 14 heures 30, Mme Bossière remercie d'abord les membres présents d'avoir répondu à l'invitation de l'AEFE. Elle précise que le motif de cette séance extraordinaire réside dans la non-coïncidence entre la fréquence annuelle des Conseils d'Administration et l'urgence que réclame le traitement de certaines procédures liées aux opérations immobilières.

Après avoir informé le Conseil d'Administration du retard annoncé de la Présidente, Mme Bossière propose d'initier la séance par une série de points d'information sur les opérations immobilières en cours ou à venir. S'il ne s'agit pour l'instant que de projets pour lesquels il n'est pas demandé d'autorisation spécifique au Conseil d'Administration, la Directrice souhaite cependant l'informer en temps réel des opérations à prévoir.

Qu'il s'agisse d'investissements directs de l'Agence ou de subventions données en appui aux emprunts consentis par l'ANEFE, Mme Bossière souligne l'accélération remarquable des besoins d'investissements de l'Agence au cours de l'année écoulée.

Certains d'entre eux nécessitent par ailleurs le passage en gestion directe des établissements concernés. C'est notamment le cas lorsque les autorités locales, à l'instar de celles d'Ankara ou d'Hanoï, ne reconnaissent pas les Associations de Parents d'Élèves (APE) comme investisseurs. À Amman en revanche, où l'APE n'est, de même, pas reconnue localement, l'AEFE n'envisage pas pour autant un passage en gestion directe, mais se voit dans l'obligation de construire un établissement avant de le remettre à l'APE moyennant un loyer.

Mme Bossière indique qu'un document a été remis aux participants en début de séance. Il fait le point sur l'actualité de l'ensemble des opérations immobilières prévues en programmation ainsi que sur celles apparues au cours des derniers mois. Désormais, un document similaire sera systématiquement remis au Conseil d'Administration.

Réhabilitation de logements à Abou Dabi

Outre le projet de réhabilitation de l'établissement financé par les autorités émiraties, l'AEFE doit procéder à la réhabilitation d'un immeuble de logements. Un bureau de contrôle y a déjà réalisé un diagnostic, et la réhabilitation de ces logements vétustes sera proposée au Conseil d'Administration dans la programmation immobilière 2009. Il est prévu d'échelonner les travaux de réhabilitation au fur et à mesure des départs des agents occupant ces appartements.

Après chaque réhabilitation, un loyer sera fixé sur une nouvelle base, une fois résolu le problème de la capacité juridique de l'Agence à faire payer des loyers pour les logements des immeubles qu'elle possède ou qui lui sont remis en dotation. En effet, selon le décret 2002-22, il est prévu qu'un prélèvement sur salaire est effectué lorsque des agents sont logés par l'État. Il faudra donc prévoir une modification des décrets 2002-22 et 2003-481 afin que dans le cas d'un bien propre comme dans celui d'un bien remis en dotation à l'Agence, les agents puissent se voir réclamer un loyer au lieu du prélèvement actuellement en vigueur.

Mme Bossière signale à cette occasion au Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) que l'Agence lui a demandé un certain nombre de points d'actualisation sur cette question. Elle serait très heureuse de pouvoir les évoquer de manière très précise avec le MAEE dans les semaines suivantes.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Augmentation de la capacité d'accueil à Barcelone

Mme Bossière souhaite évoquer les grands projets conduits dans cette ville par l'Ambassade. Informant le Conseil d'Administration qu'elle s'y rendra le 21 avril 2008, elle signale que l'Ambassadeur et le Consul Général de France ont activement recherché des terrains en vue de l'extension des capacités d'accueil des établissements français de Barcelone, désormais dans l'impossibilité de satisfaire les demandes d'inscriptions. Cette ville accueille, en effet, un nombre croissant de familles françaises, tandis que les établissements de l'Agence continuent à rencontrer du succès auprès des familles espagnoles, en particulier les non catalanes qui sont intéressées par un établissement dans lequel le catalan n'est pas la seule langue enseignée. L'Ambassadeur de France s'est ainsi rapproché de certaines mairies, dont celle de Montgat, une banlieue huppée de Barcelone, susceptible de proposer un terrain.

Mme Bossière souligne que les conditions d'autofinancement du projet sont à l'étude. En effet, le budget actuel ne permettant pas à l'Agence de le financer, son autofinancement est indispensable.

Augmentation de la capacité d'accueil à Francfort

L'Agence avait d'abord envisagé avec l'établissement de Francfort la possibilité de construire sur les terrasses des immeubles existants. Mais une mission du service immobilier et de l'architecte qui avait construit le bâtiment a finalement écarté cette possibilité, pour des raisons techniques, lui préférant des extensions sur le terrain environnant.

Mme Bossière note que l'autofinancement ne devrait pas constituer une difficulté. En effet, cet établissement qui vient d'acquérir le statut d'*Ersatzschule* a reçu une subvention importante du *Land*. Or l'Agence, soutenue par le Conseil d'Administration, avait précisément souhaité conserver cette dotation aux fins d'investissement.

Acquisition des locaux du lycée français de La Haye

Pour mémoire, Mme Bossière rappelle que ce lycée appartient à une Fondation réunissant quelques personnes, constituée à une époque où l'Agence n'avait pas de compétences en matière immobilière et le département pas de crédits pour construire ou acquérir directement un établissement. Le montage avait alors consisté à créer une Fondation susceptible d'emprunter pour l'achat des bâtiments et, par la suite, appelée à rembourser l'emprunt grâce au loyer acquitté par le lycée.

La question du transfert de propriété se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que le remboursement de l'emprunt s'achèvera en 2019. La Fondation se trouvera alors à la tête d'un important patrimoine et sera probablement obligée de continuer à réclamer un loyer à l'établissement. Ainsi, d'un côté, la Fondation continuera à avoir des ressources et, de l'autre, l'établissement devra supporter des charges pour un bien qui aura pourtant été entièrement financé sur ses propres crédits.

Mme Bossière revient sur les modalités du transfert à effectuer pour normaliser cette situation. Elle indique d'abord qu'un éventuel don ferait obligatoirement l'objet d'une taxation très importante, à hauteur de 60 % de la valeur du bien. Il est donc plutôt envisagé en ce moment avec des avocats néerlandais la possibilité pour l'Agence de racheter ce bien pour la valeur résiduelle de l'emprunt.

Aux autorités locales, l'Agence pourra faire valoir d'une part qu'elle a donné des subventions au moment de l'acquisition du terrain, mais aussi qu'elle est une entité à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de la coopération éducative. Selon

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Mme Bossière, cela devrait permettre d'échapper à une fiscalisation au moment de la vente, tout comme à l'accusation d'avoir acquis le bien pour un montant inférieur à la valeur du marché.

La Directrice précise par ailleurs que ces questions sont toujours à l'examen au sein de la Fondation. En outre, elle indique qu'une mission du service immobilier de l'Agence est prévue dans les prochains jours pour faire le point sur ce dossier relativement simple dans ses objectifs, mais dont le montage juridique est d'une complexité extraordinaire.

Point d'information sur la procédure de remise en dotation

Mme Bossière tient à signaler tout particulièrement à l'attention de l'auditoire la nécessité de faire aboutir rapidement la procédure de remise en dotation, lancée pour des biens devant justement faire l'objet d'opérations immobilières. Pour l'instant, l'Agence n'obtient en effet que peu de réponses à ce sujet de la part de France Domaine. Elle affirme que l'absence de remise en dotation risque de bloquer l'Agence dans ses projets immobiliers du Caire, d'Alger, de Barcelone (école Munner), de Madrid (école Saint-Exupéry) et de Marrakech (construction d'un gymnase).

Aussi Mme Bossière demande-t-elle au Conseil d'Administration de s'interroger sur les moyens qui permettraient de sensibiliser France Domaine à la nécessité de procéder rapidement à ces remises en dotation. Afin d'illustrer l'urgence de certaines situations, elle cite l'exemple du Caire où l'Agence, qui vient de présélectionner les cinq bureaux d'architectes chargés de travailler sur le projet de construction, n'a encore obtenu aucune remise en dotation.

La Directrice indique enfin qu'il sera sans doute nécessaire, lors de la modification du décret 2003-481, que l'Agence y ajoute la possibilité de construire sur des biens remis en dotation. En effet, si les termes du décret donnent à l'AEFE le droit de construire, cette possibilité n'est pas prévue spécifiquement sur des biens remis en dotation.

Projet de relocalisation de l'établissement scolaire de Pékin

Mme Bossière propose d'évoquer les trois projets de relocalisation de l'établissement pékinois de l'Agence. Ce dernier est désormais totalement saturé et doit par ailleurs être rendu aux autorités chinoises en 2010. S'étant récemment rendue à Pékin, la Directrice a pu y apprécier la qualité des projets envisagés, tous susceptibles d'accueillir une école dans de bonnes conditions. Calibré à 1 500 élèves trois ans auparavant, il apparaît aujourd'hui que l'établissement prévu devra plutôt disposer d'une capacité d'accueil de 2 000 élèves, vu la hausse constatée des effectifs.

Premier projet :

Il s'agit de louer à un propriétaire chinois un ensemble de bâtiments qui abritaient autrefois une école internationale. Mme Bossière note que la superficie du site (10 hectares) est idéale pour accueillir 2 000 élèves. Ce terrain est situé dans un quartier encore assez peu peuplé mais destiné à devenir un quartier résidentiel sur la route de l'aéroport, à deux ou trois kilomètres seulement de l'école américaine.

Ces bâtiments permettraient d'accueillir un internat, avantage non négligeable dans une ville comme Pékin. En effet, les entreprises et les expatriés français s'installent dans différentes villes de province où aucune implantation scolaire française complète n'est prévue avant longtemps.

Mme Bossière souligne que les bâtiments existants sont en mauvais état. Récemment expertisés par le service immobilier et par le bureau Veritas, ils devront faire l'objet de très lourds travaux de réhabilitation, estimés à une dizaine de millions d'euros.

Le loyer quant à lui est particulièrement raisonnable, 700 000 euros par an, auxquels

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

s'ajouteront environ 800 000 euros au titre du remboursement de l'emprunt. Les fonds propres de l'établissement s'élevant seulement à 5 millions d'euros, il faudrait en effet envisager un emprunt sur 15 ans. La cotisation payée par l'établissement au titre du remboursement de l'emprunt s'élèverait alors à 500 000 à 600 000 euros par an. Le financement global de ce projet est donc évalué à environ 1 500 000 euros annuels. L'établissement s'acquittant d'ores et déjà d'un loyer de 700 000 euros annuels, Mme Bossière considère que le financement de ce projet est à la portée du lycée de Pékin.

Le principal défaut du projet : le terrain est excentré d'une vingtaine de kilomètres du centre-ville. Les transports devenant chaque jour plus compliqués à Pékin, le choix de cette localisation suppose le pari que les familles des élèves, essentiellement constituées d'expatriés, s'installent au cours des trois prochaines années dans ces nouveaux quartiers résidentiels proches de l'aéroport.

Deuxième projet :

Mme Bossière indique qu'il prendrait place sur un terrain situé à une quinzaine de kilomètres du centre-ville. Il conviendrait d'y payer un loyer pour un montant encore non connu précisément. Il existe également des incertitudes quant au prix du terrain, selon la superficie retenue. La location de 3 hectares coûterait 1 500 000 euros, mais l'Agence ignore pour l'instant le montant exigé pour acquérir les 5 hectares nécessaires à l'accueil de 2 000 élèves. Quelle que soit la superficie retenue, la construction d'un internat n'est pas envisagée sur un terrain aussi petit.

La Directrice estime le coût global annuel de cette implantation à 2 500 000 euros, sous réserve de l'hypothèque que représenterait le surcoût lié aux 2 hectares supplémentaires. Elle précise finalement que ce type d'évaluation est très difficile à Pékin : la valeur de location des terrains y est en effet fonction des prévisions de construction. L'Agence attend donc des précisions.

Troisième projet :

Étudié par les conseillers du commerce extérieur depuis plusieurs mois, ce projet semble particulièrement attractif. Il s'agit d'une implantation qui, pour l'instant, est calibrée à 3 hectares avec des possibilités d'extension jusqu'à 5 hectares, le prix restant à définir.

Situé à 3 kilomètres de l'établissement actuel, dans une zone qui n'est pas vraiment une zone d'implantation scolaire, ce terrain jouxte des hôtels de luxe, des terrains de golf et des centres d'affaires. En effet, les implantations scolaires de grande dimension prennent plutôt place à l'extérieur des villes.

Cependant, ce projet semble tenter les parents d'élèves qui sont pour beaucoup localisés dans cette zone, de même que les entreprises qui les emploient. Mme Bossière considère toutefois peu probable le financement par l'Agence d'un projet qui coûterait au minimum 2 500 000 euros par an une fois les bâtiments construits. Ce choix est peu envisageable même si l'Agence résolvait au mieux l'hypothèque que représente le besoin supplémentaire de 2 hectares par rapport aux prévisions et aux études menées par les conseillers du commerce extérieur.

Mme Bossière résume finalement l'alternative entre, d'un côté, une implantation de 10 hectares pour 1 500 000 euros, à 25 kilomètres du centre-ville, permettant la construction d'un internat et, de l'autre, un terrain beaucoup plus petit pour 2 500 000 euros par an, n'autorisant pas la construction d'un internat mais proche de la zone de résidence actuelle des familles. La Directrice précise qu'elle a demandé aux conseillers du commerce extérieur et à la communauté scolaire de se prononcer sur chacun des projets.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

En raison de l'identité de vues entre l'AEFE et les parents d'élèves sur l'augmentation des frais de scolarité, la Directrice ne conçoit pas de faire payer aux seules familles et à l'établissement le surcoût que représenterait une implantation proche de la ville. Si les familles et les entreprises qui les emploient se prononcent en faveur d'un terrain en centre-ville, elles devront donc trouver le moyen de financer les surcoûts.

Pour conclure, la Directrice affirme que l'Agence tiendra le Conseil d'Administration informé de l'état de la réflexion sur ces dossiers lors de sa prochaine réunion. Elle insiste sur la nécessité d'une prise de décision rapide en la matière, l'AEFE se trouvant déjà dans l'urgence pour prévoir la construction.

Mme Bossière souhaite enfin revenir sur la deuxième proposition, indiquant que le terrain considéré bénéficie lui aussi d'une bonne implantation à côté d'une école internationale, dans un quartier résidentiel occupé par des Français et à mi-chemin entre le centre-ville et l'aéroport. Dans le cas où les entreprises ne seraient pas en mesure de financer le surcoût lié au terrain le plus proche du centre-ville, il reste à vérifier, une fois connus les montants exacts des projets, si celles-ci n'accepteraient pas, en revanche, de financer le surcoût d'un terrain situé à mi-chemin de l'aéroport. Enfin, Mme Bossière tient à rassurer le Conseil d'Administration sur la qualité environnementale des trois terrains. Mlle Coutu, du service immobilier, s'est en effet chargée de vérifier que rien n'était susceptible de représenter une menace pour la santé et la sécurité des élèves.

ORDRE DU JOUR

Constatation du quorum et approbation de l'ordre du jour

Mme Bossière procède à la constatation du quorum et présente la liste des procurations.

Après approbation de l'ordre du jour, la Présidente désigne Madame Catherine Jobin comme secrétaire de séance.

Projet d'acquisition d'un terrain destiné à la relocalisation du lycée français de Brasilia (Brésil)

Mme Bossière rappelle que le Conseil d'Administration a autorisé l'AEFE, le 12 octobre 2006, à acquérir un terrain pour relocaliser le lycée François Mitterrand de Brasilia, lui accordant une enveloppe de 2 400 000 euros. La capacité d'accueil de cet établissement est en effet largement saturée, l'empêchant non seulement de se développer en direction d'élèves français mais aussi d'accueillir des Brésiliens.

En définitive, il semble impossible, dans l'état actuel, de satisfaire l'objectif de l'AEFE : conduire cette structure trop petite en effectif (350 élèves) à maturation, avec deux sections par niveau de la maternelle au bac. Après de longues et difficiles négociations avec un propriétaire, ce dernier a fini par se rétracter. L'Ambassade a par conséquent recherché activement d'autres terrains et négocié avec les autorités municipales, identifiant finalement un terrain de bonne capacité (1,5 hectare) pour un montant de 5 500 000 euros.

Mme Bossière précise que ce montant dépasse nettement celui de l'enveloppe initiale, rappelant toutefois qu'elle avait été prévue pour un terrain d'un seul hectare. Se fondant sur l'expertise de la Mission Économique, la Directrice assure que

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

le prix demandé correspond aux prix du marché foncier de Brasilia, ce dernier ayant évolué de manière très dynamique pendant ces deux dernières années.

Si le projet est approuvé, il faudra de toute façon le communiquer très prochainement à la commission immobilière pour avis. Mme Bossière indique que l'offre ferme dont bénéficie l'Agence est encore valable pour trois semaines, justifiant ainsi l'urgence de cette convocation.

L'AEFE n'ayant pas prévu de crédits suffisants pour financer cette acquisition, la Directrice demande l'autorisation au Conseil d'Administration de l'acheter par l'emploi des 2 400 000 euros prévus au budget 2007, pour lesquels l'AEFE demandera une Décision Budgétaire Modificative (DBM) à fin de réinscription au budget 2008. Les 3 100 000 euros supplémentaires seront obtenus par le biais d'un emprunt, remboursé par le montant du loyer que versera l'APE, cette dernière assumant la construction du nouvel établissement grâce au produit de la revente de l'établissement actuel. Pour un terrain d'une valeur de 5,5 millions d'euros, le loyer peut être établi à 280 000 euros, à un taux de 5 % de la valeur vénale, ce qui correspond aux annuités d'un emprunt sur 15 ans.

M. DENIS Insiste sur l'importance de ce projet et souhaite développer deux points sur lesquels il fonde des réserves à son sujet.

Augmentation de la fréquentation

M. Denis rappelle que la faisabilité du projet repose avant tout sur l'hypothèse d'une hausse des effectifs. Soulignant la cohérence du choix du terrain, il invite néanmoins le Conseil d'Administration à exercer sa vigilance sur deux points.

Il fait d'abord remarquer que le conseiller commercial a estimé que l'offre en question correspondait à la limite supérieure des prix du marché. Se référant ensuite aux conclusions du conseiller culturel, il rappelle que la forte demande d'inscriptions que connaît l'établissement actuellement tient au fait que le lycée ne dispose pas des infrastructures nécessaires. Reconnaisant que l'investissement est indispensable, il souligne que le paiement du loyer dépendra avant tout du nombre d'élèves inscrits, et des conséquences de cet élément sur les droits d'écolages.

Il rappelle en outre que toute hausse des prix aura des effets sur la compétitivité et l'attractivité de l'établissement.

Durée de la dévolution à usage scolaire de l'établissement

Sur ce point, M. Denis rappelle l'inquiétude des parents d'élèves à propos de la durée du bail à usage scolaire de l'établissement.

Malgré ces deux réserves, M. Denis se prononce, sur le fond, en faveur du projet.

M. BOUKOURAYCH Souhaiterait des informations plus précises quant aux effets de cette opération sur les droits de scolarité. Il demande par ailleurs s'il existe un projet de fixation de ces frais.

M. BOUDOUX Se demande si l'APE devra à la fois s'acquitter d'une redevance domaniale et rembourser un emprunt gagé sur la revente du terrain.

Mme BOSSIERE Précise que c'est bien la redevance domaniale qui permettra à l'Agence de financer l'emprunt, tandis que l'APE, disposant déjà d'une offre ferme d'achat pour son bâtiment actuel, sera

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- largement en mesure de financer la construction.
- M. BOUDOUX Prend note et s'estime rassuré. Il souhaite cependant faire part de l'inquiétude de ses collègues concernant l'augmentation des frais de scolarité qui devrait s'élever au minimum à 30 %, selon ses calculs. Selon l'avantage familial, la moyenne annuelle est en effet de 4 587 euros. Augmenté de 800 euros, ce montant est porté à 5 387 euros, traduisant une augmentation de 17 %. En ajoutant la hausse du coût de la vie de 7 % par an, M. Boudoux parvient à une augmentation de 24 %, qu'il estime considérable. Il souhaite également savoir qui sera le propriétaire *in fine* du terrain.
- M. SOLDAT Tient à faire part de son inquiétude sur deux points.
- 1. Les capacités d'accueil :**
Selon lui, l'Agence s'engage un peu trop en projetant une capacité importante. En effet, la réussite du projet dépendra partiellement de la fréquentation des élèves.
- 2. Les droits d'écolage :**
M. Soldat témoigne de la préoccupation à ce sujet de ses collègues enseignants à Brasilia. Des projections ont été réalisées sur l'augmentation des frais de scolarité, susceptible par rebond d'être source de blocage pour d'autres revendications locales, notamment celles concernant l'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL). Selon lui, l'Agence risque ainsi de devoir agir dans le cadre d'un budget particulièrement serré, tandis que les échéances se rapprocheront rapidement.
- Mme BARNAUD Rappelant que cette relocalisation est en projet depuis plusieurs années déjà, note que l'Agence se trouve un peu acculée dans ce dossier. Pour elle, l'élément fondamental est la construction. Dans la mesure où l'établissement actuel ne compte pratiquement pas de Brésiliens et où le souhait de l'Agence est de les attirer sur la nouvelle implantation, elle estime qu'il faudra prêter attention, au moment de la conception de la structure, à ce que les Brésiliens trouvent un intérêt à la fréquenter. Ceci est d'autant plus fondamental, selon Mme Barnaud, que le financement du projet dépend principalement du nombre d'élèves inscrits.
- M. KLOCKENBRING Se réfère au document de présentation du dossier suivant, où il apparaît que la signature du marché des travaux se heurte au problème du statut de l'APE d'Ankara. Il souhaiterait donc avoir la confirmation que l'APE de Brasilia est bien en mesure d'assurer la maîtrise des travaux.
- Mme BOSSIÈRE Tient d'abord à répondre à la préoccupation de M. Klockenbring : l'APE de Brasilia, contrairement à d'autres APE, est une association de droit local. Concernant le plan de financement, elle rappelle que l'Agence a mené un dialogue nourri avec le poste et l'établissement et que l'AEFE n'a en aucune manière poussé à l'acquisition d'un terrain de 5 500 000 euros. Elle précise que c'est bien le poste et l'établissement qui lui ont demandé de les aider dans ce

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

dossier. D'ailleurs, lorsqu'elle s'est vu demander 5 500 000 euros au lieu des 2 400 000 euros initialement prévus, l'Agence a immédiatement fait valoir que la redevance domaniale serait très élevée, et qu'au surplus, elle serait nécessaire pour financer l'emprunt. Ainsi, contrairement aux 2 400 000 euros retirés du fonds de roulement de l'AEFE, les 3 100 000 euros restants ne constituent pas un don.

Mme Bossière précise que le plan de financement a été bâti selon plusieurs étapes. Dans un premier temps, l'établissement a présenté un plan de financement prévoyant une hausse des écolages limitée à 5 % et une très forte augmentation des effectifs. L'Agence a alors manifesté son scepticisme quant à la récupération des 280 000 euros annuels sur la base d'une augmentation des écolages de seulement 5 %. Après négociation, les différentes parties se sont accordées sur une hausse de 15 % des droits d'écolage, compte non tenu de l'augmentation naturelle liée au GVT, à l'inflation et au taux de change.

M. FAVRET Confirme que les premiers projets se fondaient sur une augmentation des effectifs très importante. Une hausse de 5 % des droits d'écolage suffisait alors pour assurer le financement. En revenant par la suite à une limite d'évolution des effectifs beaucoup plus raisonnable, il en résulte une augmentation de 10 % en janvier 2009 et de 10 % en septembre 2010.

Mme BOSSIÈRE Confirme que l'estimation d'une augmentation de 30 % en fin de période calculée par M. Boudoux n'est pas forcément irréaliste. De plus, il est clair qu'en matière d'investissements, l'AEFE doit compter sur elle-même. En effet, les 8 millions d'euros qui lui ont été attribués pour le budget 2008 ne lui permettent pas de combler l'ensemble des besoins. La question qui a été posée semble ainsi particulièrement pertinente à la Directrice qui la résume ainsi : l'Agence doit-elle investir ou non, étant entendu que ces engagements financiers supposent une augmentation significative des frais de scolarité ?

Mme Bossière développe son propos en indiquant que la rentrée des pays du rythme Sud vient de s'achever, provoquant au sein de l'Agence un certain effroi face au nombre d'élèves supplémentaires arrivés en janvier 2008. Certes, Brasilia n'appartenant pas au rythme Sud est un cas à part dans cette zone et Mme Bossière note que cette exception, pouvant poser problème pour l'accueil d'élèves brésiliens, devra être étudiée. Cependant, la hausse des effectifs est également confirmée dans les pays du rythme Nord.

M. DENIS Incite l'Agence à prêter attention au fait que Brasilia n'appartient pas au rythme Sud. Pour cette raison en effet, il lui semble difficile d'attirer des Brésiliens au lycée français. Il affirme en outre que Brasilia étant avant tout une capitale politique, la ville n'attire pas beaucoup d'entreprises. Certes, il est toujours possible selon lui d'attirer des nationalités tierces, mais il enjoint le Conseil d'Administration de tenir

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- compte de cet aspect.
- Mme BOSSIÈRE Répète que tout permet d'anticiper une augmentation des effectifs, même modérée. La Directrice est par ailleurs persuadée qu'en réalité, cette hausse sera plus importante que prévue. Elle se fonde pour cela sur l'augmentation régulière des effectifs à Brasilia au cours des dernières années. De plus, elle affirme que le projet fondé sur une hausse des écolages et mis au point après une négociation difficile avec l'APE permet de garantir que l'investissement sera financé. La question se pose donc bien selon Mme Bossière dans ces termes : l'Agence accepte-t-elle l'idée d'une hausse des écolages pour investir ? Si l'AEFE s'abstient de tels investissements, les écolages ne croîtront pas dans ces proportions. Toutefois, cet établissement qui est saturé pour les prochaines années n'offrira pas de capacités d'accueil supplémentaires. S'agissant des craintes exprimées notamment par M. Denis sur l'attractivité potentielle de l'établissement avec une telle hausse, la Directrice est formelle : depuis cinq ans, jamais une augmentation des écolages n'a eu comme autre effet que d'attirer des élèves supplémentaires. Tel a été le cas, y compris à Madagascar, quand l'Agence a été obligée, par suite d'un décrochage monétaire, d'augmenter de 30 % les frais de scolarité.
- M. AUTIÉ Demande à la Directrice de bien vouloir préciser son propos. Il s'étonne que, suite à de telles augmentations, aucune perte d'élèves ne soit déplorée. M. AUTIÉ se demande si cette dernière est compensée par l'arrivée de nouveaux inscrits.
- Mme BOSSIÈRE Répond en affirmant que depuis quatre ans, aucun départ d'élève n'a été lié à une augmentation des frais de scolarité. Elle précise, par ailleurs, que l'Agence prévoit systématiquement dans les budgets des établissements des mesures d'aide destinées aux familles incapables de supporter la totalité de cette augmentation.
- M. AUTIÉ Souhaiterait connaître les rythmes actuels d'augmentation des inscriptions dans les établissements brésiliens de l'Agence ainsi qu'à Brasilia d'une part, et dans l'hémisphère Sud d'autre part.
- M. BOUDOUX Demande que soit identifiée la nature de l'augmentation des effectifs. Il souhaite savoir s'ils croissent en raison de l'arrivée de Français, de Brésiliens ou de ressortissants des deux nationalités.
- Mme BOSSIÈRE Précise qu'il s'agit à la fois d'élèves français et brésiliens.
- M. BOUKOURAYCH Note que le document ne mentionne pas le nombre d'élèves qui, au sein de l'établissement, fréquentent le lycée. Les frais de scolarité des Français étant désormais pris en charge, M. Boukouraych présume que l'augmentation sera essentiellement subie par les familles brésiliennes.
- Mme BOSSIÈRE Revient sur la question de la propriété, affirmant qu'au terme du bail, la propriété complète du bien reviendra à l'AEFE. Cela lui semble légitime dans la mesure où l'APE utilisera pour la

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

construction le produit de la vente d'un bien qu'elle a reçu de l'Alliance Française pour un prix symbolique. La Directrice ajoute que cette dernière avait elle-même reçu ce bien en dotation de l'État Français trente ans auparavant, celui-ci ne sachant pas, en raison de la réglementation locale, comment mettre à la disposition de l'établissement les crédits nécessaires à la constitution de son patrimoine.

C'est donc l'Alliance Française elle-même qui avait acheté le terrain, avant de construire l'établissement et de le mettre à la disposition de l'APE. L'Alliance Française ayant récemment consenti à rétrocéder ce bien à l'APE pour une valeur symbolique, cette dernière utilisera le produit de sa revente pour construire.

Mme BARNAUD Manifeste son désaccord avec les propos de la Directrice. En effet, elle indique que si le terrain appartenait à l'Alliance Française, c'est bien l'APE qui a financé la construction de l'établissement en contractant deux emprunts auprès de l'ANEFE. Il lui semble donc logique que le produit de la vente revienne à l'APE.

M. DENIS Poursuit en reconnaissant que l'APE a eu beaucoup de mal à accepter cette démarche, qui a d'ailleurs engendré de nombreuses discussions.

D'une part, comme Mme Barnaud vient de le souligner, l'établissement leur revenait ; d'autre part, l'APE devra payer un loyer annuel de 280 000 euros à l'AEFE. Si cette redevance avait été utilisée pour confier, à terme, la propriété du bien à l'APE, M. Denis n'y aurait pas vu d'inconvénient.

Il ne tient cependant pas à remettre en cause l'ensemble du projet. M. Denis craint seulement que, par le biais de tels montages financiers, les APE propriétaires de biens financés avec le concours de l'ANEFE n'en perdent progressivement la propriété.

Mme BOSSIÈRE Souligne que si le MAEE avait pu mettre directement le terrain à la disposition de l'APE au lieu de passer par l'Alliance Française, l'APE n'aurait pas davantage obtenu la propriété des bâtiments, étant entendu que les règles domaniales s'appliquent au MAEE comme à l'Agence. Elle précise de plus que dans tous les cas, c'est une emphytéose qui aurait été concédée à l'APE.

Enfin, Mme Bossière affirme qu'au terme du bail, l'école ne court aucun risque de se voir transformée en autre chose qu'un établissement scolaire.

M. DENIS Souhaite avoir des précisions concernant la durée du bail.

Mme BOSSIÈRE Indique que suivant les règles de la domanialité, le bail ne saurait excéder vingt ans renouvelables. Elle communique ensuite les chiffres sollicités précédemment par M. Autié. Au Brésil, on note une augmentation de 1 % des effectifs au cours de l'année passée, puis un léger fléchissement à la rentrée d'octobre 2007. Toutefois, on relève une augmentation de 50 élèves à Rio et de 46 élèves à Sao Paolo. Concernant Brasilia, l'Agence manque d'éléments mais les classes sont

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

pleines. La Directrice termine en indiquant qu'elle se rendra à Brasilia le 6 avril 2008.

La Directrice soumet au vote l'autorisation donnée à l'Agence d'acheter ce bien pour un montant maximum de 5 500 000 euros en prélevant 2 400 000 euros sur son fonds de roulement et en empruntant 3 100 000 euros sur 15 ans. Elle donnera ensuite le terrain à bail pour 20 ans à l'APE pour un montant de 280 000 euros annuels.

POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	4

Projet de construction du lycée français d'Ankara (Turquie) dans le cadre du passage en Établissement en Gestion Directe (EGD)

Mme Bossière rappelle que l'Agence a acquis à Ankara en 2006 un terrain d'une superficie d'1,6 hectare pour un montant de 650 000 euros. Le montage initial prévoyait que l'Agence mettrait ce terrain à disposition de l'APE moyennant un loyer et que l'APE s'y chargerait de la construction d'un établissement.

Pour cela, l'APE a négocié un emprunt avec l'appui de l'ANEFE. Elle a également fait procéder à des études d'architectes et passé des appels d'offres pour le marché des travaux. Il est apparu à ce stade très avancé de la procédure que finalement, les autorités locales n'accepteraient pas de reconnaître l'APE comme maître d'ouvrage si celle-ci concluait les marchés, comme tous les conseils qui avaient été pris par le poste et l'APE semblaient en ouvrir la possibilité.

La Directrice insiste sur l'urgence de la situation. En effet, l'établissement actuel est non seulement saturé mais doit quitter les locaux dans lesquels il est installé. En outre, tout était prêt pour une construction sur un terrain désormais acquis. Face à cette situation, la solution retenue a consisté à faire signer les marchés par l'Ambassadeur de France agissant en tant que président d'honneur de l'APE. Aussi rapidement que possible serait alors demandé le passage en EGD, l'ANEFE se substituant à l'APE pour l'ensemble de ses droits et obligations. Mme Bossière indique que l'Agence présentera par conséquent à sa tutelle la demande de passage en EGD.

M. DENIS est satisfait qu'une solution ait été trouvée pour le projet d'Ankara. Il enjoint cependant le Conseil d'Administration à prêter une attention particulière aux statuts des APE et à leur capacité à emprunter. Il est en effet persuadé que des situations similaires à celle d'Ankara existent dans le réseau. M. Denis comprend toutefois la confusion liée à ce dossier. Les locaux occupés par école française d'Istanbul ayant un statut extraterritorial, ils pouvaient s'apparenter aux yeux de l'administration locale à des locaux de l'Ambassade. De plus, il n'estime pas tout à fait avérée l'affirmation selon laquelle les parents d'élèves n'avaient pas souhaité porter la responsabilité de ce sujet. En revanche, il est vrai que l'APE comptait sur l'ANEFE pour trouver une solution et M. Denis remercie donc l'Agence pour le travail effectué en ce sens. Revenant sur le blocage actuel de la situation, il appelle à la plus grande vigilance sur ces questions de statuts des APE, susceptibles de remettre en cause des opérations en cours.

Mme BOSSIÈRE Souligne à propos d'Istanbul que le problème n'était pas si simple dans la mesure où le MAEE avait dû prendre à sa

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- charge des travaux correspondant à des demandes de permis de construire pour un montant d'un million d'euros. Dans ce cas précis, le département n'était pas en mesure de financer les travaux à la place de l'APE. La Directrice conclut en affirmant qu'à Ankara, la situation est d'autant plus compliquée que l'AEFE a déjà acheté le terrain.
- M. DEL PICCHIA Concernant la Turquie, précise que les relations politiques actuelles conduisent de toute façon l'Agence à opter pour cette solution. L'AEFE a donc intérêt à prendre le plus vite possible le chemin de la gestion directe.
- M. AUTIÉ Signale qu'il serait illusoire de penser que l'AEFE bénéficiera d'une quelconque exemption fiscale uniquement parce que l'Ambassadeur est le signataire du marché des travaux. M. Autié étaye son propos en indiquant que pour des raisons de politique générale, même les travaux que l'Ambassade réalise pour son propre compte sont imposés en Turquie.
- Mme BOSSIÈRE Prend note que cette fiscalisation impliquera un important surcoût.
- M. BOUDOUX S'interroge sur les capacités de l'APE à avancer sur ses fonds propres les 7 300 000 euros nécessaires. Il aimerait également comprendre ce qui justifie, au-delà du contexte international, une telle versatilité de la part de l'APE, qui a engagé des procédures avant de se retirer.
- Mme BOSSIÈRE Indique que l'APE a déjà levé l'emprunt sur les travaux, disposant ainsi de 4 millions d'euros. Pour le reste, la Directrice n'exclut pas que l'Agence, une fois résolue la question de la fiscalité, revienne devant le Conseil d'Administration afin de demander une autorisation d'emprunt destiné à compléter l'apport constitué par l'établissement.
- Concernant la versatilité de l'APE évoquée par M. Boudoux, Mme Bossière souligne que dans le cas d'une APE non reconnue localement, l'évolution des dossiers dépend avant tout de la manière dont les autorités locales les envisagent. Elle précise que le poste et l'APE ont très clairement fait évoluer leur perception de la possibilité pour les autorités locales d'accepter une « zone grise ».
- La Présidente S'interroge sur les solutions envisagées par les écoles américaines, allemandes ou britanniques pour résoudre ce problème de statuts.
- Mme BOSSIÈRE Lui répond que l'école allemande d'Ankara, de dimension beaucoup plus réduite que l'école française, a récemment prêté des locaux à l'Agence. Cette école ne rencontre donc pas de problème aussi urgent que celui de l'AEFE.
- La Présidente Justifie son interrogation par le fait qu'à l'inverse de la solution trouvée pour Ankara, la tendance actuelle consiste plutôt à passer de la gestion directe à la gestion indirecte. Or cette tendance est globalement considérée comme la plus raisonnable pour l'évolution des établissements de l'Agence.
- Mme BOSSIÈRE Confirme les propos de la Présidente et précise que ce n'est

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

qu'après avoir étudié toutes les autres solutions que l'APE, le poste et l'AEFE ont finalement envisagé à contrecœur le passage en EGD.

M. DENIS Reconnait la complexité d'une telle analyse et répète qu'il est pourtant indispensable, afin d'anticiper à l'avenir ce type de problèmes, de dresser un bilan sur la question des statuts des APE dans l'ensemble du réseau

M. BOUKOURAYCH Demande si toutes les associations, en Turquie, sont interdites d'acquisition ou si le problème tient seulement à l'affiliation de l'APE à une entité française.

Mme BOSSIÈRE Précise que le simple fait de doter l'APE du statut d'association de droit local ne constitue pas en soi un obstacle. Le problème est qu'une fois dotée de ce statut, l'association en question se verrait interdire de pratiquer un enseignement non reconnu par le Ministère de l'Éducation turc. Ainsi, une APE de droit local se verrait soumise à la validation de ses programmes et à l'inspection de ses enseignements par les autorités turques.

M. TURLAN Notifie l'accord de principe donné par son syndicat au projet mais souhaite formuler trois remarques.

Statut des recrutés locaux :

S'il ne voit pas d'inconvénients au passage en EGD, M. Turlan plaide pour qu'une attention particulière soit portée à la situation des recrutés locaux. Son syndicat a en effet déjà été confronté à des situations où ce changement de statut leur était défavorable.

Manque de communication :

Selon M. Turlan, les enseignants déplorent localement un manque de communication autour du projet. Il aura l'occasion de revenir sur cette question.

Accueil des élèves :

Concernant l'accueil des élèves, M. Turlan indique que le faible pourcentage de Français dans l'établissement (environ 25 %) n'est pas prêt d'augmenter. Notant qu'en maternelle, ce chiffre tombe à 16 %, il remarque que beaucoup d'enfants français de cette classe d'âge fréquentent les écoles américaines. M. Turlan témoigne en outre de l'inquiétude de ses collègues à propos d'un éventuel réajustement des classes, dont la superficie serait portée à 60 m², la norme étant plutôt selon lui de 50 m². Ses collègues pensent que cette augmentation de la superficie est davantage liée à une hausse prévue du nombre d'enfants par classe qu'à une volonté d'améliorer le confort de leur enseignement.

Manque de communication, faible scolarisation des enfants français dans le futur établissement et classes surchargées justifient, selon M. Turlan, le scepticisme éprouvé par les enseignants vis-à-vis du projet. Ils se demandent en effet s'il s'agit véritablement d'un projet éducatif ou s'il est davantage fondé sur la seule logique comptable.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- Mme BOSSIÈRE Affirmant que l'Agence n'a pas été informée des dimensions retenues par l'APE lors de la réalisation du concours d'architectes, la Directrice précise que la norme de 60 m² est celle qu'applique le Ministère de l'Éducation nationale. Étant donné que l'AEFE reprendra la responsabilité du projet, Mme Bossière confirme que c'est bien cette superficie moyenne qui sera retenue. Cette option lui paraît d'autant plus utile que de telles dimensions permettent, au-delà de l'accueil d'effectifs importants, d'adapter l'établissement en cas d'afflux éventuels d'élèves à des niveaux donnés. Rien n'est pire en effet, selon la Directrice, que d'être conduit à dédoubler les classes en raison de l'étroitesse des salles pour faire face à l'arrivée d'un ou deux élèves supplémentaires, cela ayant évidemment pour conséquence une saturation plus rapide de l'établissement et un coût extrêmement élevé en termes d'écolages. Si l'Agence n'envisage pas forcément d'avoir des classes à fort effectif, elle souhaite se réserver la possibilité d'ajuster une structure par ailleurs compliquée à gérer dans la mesure où elle ne compte que deux classes par niveau.
- M. SOLDAT S'interroge sur l'effectif de référence qui préside à cet ajustement.
- Mme BOSSIÈRE Répète que cet effectif de référence se fonde sur les normes de l'Éducation nationale, systématiquement respectées par l'Agence. La Directrice indique par ailleurs qu'en raison de l'importante hausse des effectifs à Ankara, l'Agence n'envisage plus un site unique. S'il était prévu au départ que le terrain accueille la totalité des élèves de l'établissement, l'AEFE a désormais l'intention de conserver le terrain occupé actuellement par l'école maternelle. Ainsi, Mme Bossière indique que l'implantation sera doublée : d'un côté l'école maternelle sur son site actuel, qui fera l'objet d'une réhabilitation dont le financement est actuellement à l'étude avec le MAEE ; de l'autre un collège et un lycée sur un site d'1,5 hectare. Elle remarque finalement que depuis trois ans, l'Agence est systématiquement prise à revers, malgré des prévisions assez larges, par la hausse des effectifs. Entre le moment où l'AEFE déclenche un projet et sa réalisation, il existe toujours une différence d'environ 500 élèves.
- M. SOLDAT Demande une précision concernant le financement du budget de 7 300 000 euros. À propos du passage en EGD, il a été dit que l'AEFE reprendrait à son compte les engagements de l'APE et, donc, les marchés et emprunts contractés. M. Soldat souhaite savoir si cela concerne bien les 4 millions d'euros évoqués par la Directrice.
- Mme BOSSIÈRE Confirme qu'il s'agit bien des 4 millions d'euros de l'emprunt souscrit par l'APE.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Mme Bossière soumet au vote l'autorisation donnée à l'Agence d'ajouter à la programmation immobilière la construction de l'établissement d'Ankara sur financement par l'établissement qui dispose des fonds propres nécessaires

POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	4

Bail avec le *trust* de l'Ambassade pour la mise à disposition des *mews* au lycée Charles de Gaulle à Londres

- Mme BOSSIÈRE Précise que les *mews* sont d'anciennes écuries constituant un ensemble immobilier mitoyen de l'actuel établissement scolaire de South Kensington. Propriété du *Trust* de l'Ambassade, les bâtiments en question comprennent une série de garages au rez-de-chaussée et des logements de très petite dimension à l'étage. Le *Trust* est prêt à mettre les *mews* à la disposition de l'Agence par le biais d'un bail britannique proche d'une emphytéose, pour une durée de 50 ans, moyennant un loyer d'une valeur symbolique. L'AEFE étudie actuellement avec l'établissement les modalités de réaménagement de ces locaux. Le rez-de-chaussée, une fois l'Agence dotée dudit bail, servira à relocaliser les ateliers. Les différents bâtiments occupés aujourd'hui par ces derniers abriteront alors des vestiaires et un foyer. L'étage, quant à lui, permettra de reloger certains des agents, les logements ainsi libérés autorisant l'aménagement de nouvelles salles de classe.
- M. BOUDOUX Se demande, d'une part, si l'AEFE dispose d'une estimation du coût de cette rénovation et, d'autre part, qui va la payer.
- M. FAVRET Indique que la rénovation complète coûtera 1 million d'euros.
- Mme BOSSIÈRE Précise que ce montant sera pris en charge par l'établissement lui-même. Elle rappelle que l'Agence avait demandé au Conseil d'Administration l'autorisation de diminuer la participation de l'établissement afin de lui permettre de se constituer des fonds propres en vue du financement de l'aménagement des *mews* et de l'école de Fulham. La Directrice affirme par ailleurs que lors de l'examen du compte financier 2008 prévu au prochain Conseil d'Administration, ses membres pourront constater que les établissements devant dégager plus de 12 millions d'euros sur fonds propres cette année ont bien constitué ces réserves.
- M. AUTIÉ Soulignant l'importance du geste ainsi réalisé par le *Trust* de l'Ambassade, s'interroge sur les éléments justifiant la durée de 50 ans du bail. En effet, dans le second dossier concernant Londres, le bail prévu est de 25 ans.
- Mme BARRAULT Répondant à M. Autié, précise que les deux baux sont de nature différente. Pour les *mews*, le bail est emphytéotique : les 50 ans prévus correspondent à la durée de ce genre de bail au Royaume-Uni. Dans le cas de Fulham, il s'agit d'une

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- prise à bail classique ne conférant pas de droits réels à l'AEFE.
- Mme BOSSIÈRE Confirme que si le *Trust* n'avait pas eu cette vocation d'appui aux projets scolaires, il aurait demandé des loyers plus élevés que le montant symbolique qu'il propose. En outre, il aurait prévu une durée de bail sans doute inférieure à 50 ans.
- Mme BARRAULT Ajoute que cela permet également de justifier l'investissement en vue des travaux à l'intérieur des bâtiments.
- Mme BOSSIÈRE Précise que l'établissement a dégagé au cours de l'année une marge de 2 500 000 euros destinés à l'investissement.
- M. TURLAN Constate que le Conseil d'Administration sera sollicité deux fois sur des dossiers concernant Londres, et souhaite donc s'exprimer de façon générale sur les projets en cours au lycée Charles de Gaulle.
- M. Turlan se demande d'abord pourquoi l'Agence n'a pas plutôt envisagé de construire un nouveau collège. En effet, les enseignants pensent qu'il y a davantage besoin de créer une nouvelle structure collège que de déplacer la moitié du primaire.
- M. Turlan tient par ailleurs à témoigner des nombreuses interrogations de ses collègues sur la faisabilité des travaux. Il souhaite savoir s'ils seront véritablement achevés à la rentrée 2008. Tout le monde s'accorde, selon lui, à dire que cet objectif sera difficile à remplir et il craint que ce ne soit le cas.
- Enfin, M. Turlan affirme que les professeurs lui ont fait part de leur inquiétude face au manque de concertation et d'information sur ces sujets, tout comme à Ankara. Il insiste sur la nécessité d'informer, en premier lieu, la communauté éducative, dans la mesure où la rentrée 2008 sera assurée par les enseignants. Il enjoint Mme Bossière de lui répondre sur ce point.
- Mme BOSSIÈRE Reconnaisant qu'il est certes toujours possible d'améliorer la concertation, se déplace personnellement et fréquemment dans les établissements dans le cadre du suivi des projets immobiliers. À ces occasions, Mme Bossière rencontre les représentants des enseignants, comme ceux des parents d'élèves. Elle rappelle ainsi qu'en déplacement à Ankara deux mois auparavant, elle leur a communiqué tous les éléments dont elle disposait à l'époque sur le contenu du projet.
- Concernant Londres, la Directrice mentionne la récente mission du service immobilier, ainsi que les réunions très fréquentes d'un groupe de suivi des travaux constitué par des parents d'élèves et des enseignants. Consciente de la possibilité de perfectionner la communication, elle demande ainsi à M. Turlan de ne pas oublier que l'Agence transmet systématiquement au Conseil d'Administration des informations sur l'état d'avancement des projets.
- Toutes les informations sont immédiatement transmises aux

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

familles et aux enseignants.

M. TURLAN

Note à titre d'exemple qu'il vient d'apprendre, dans les documents transmis en début de séance, qu'il allait devoir voter sur un projet dont il ignore tout, bien que situé à Madagascar, pays dans lequel il exerce.

S'estimant convaincu des efforts de communication de l'Agence, M. Turlan pense que l'information manque surtout dans le cadre du suivi des dossiers, des modifications et autres changements qui nourrissent forcément l'anxiété des enseignants préparant les prochaines rentrées scolaires. C'est donc bien localement, selon lui, qu'un suivi approprié et régulier est nécessaire afin de répondre aux interrogations des enseignants.

Mme BOSSIÈRE

S'engage à essayer d'améliorer la communication. Elle demande par ailleurs à l'ensemble des membres présents de s'assurer que leurs représentants répercutent systématiquement les informations dont ils disposent. En effet, il est impossible de convoquer des assemblées générales en permanence dans les établissements, et a fortiori lorsqu'ils sont de la taille du lycée Charles de Gaulle où d'ailleurs un groupe de suivi. Le Conseil d'Administration demeure l'une des instances où les informations les plus importantes sont communiquées en premier lieu, en toute logique, avant d'être immédiatement transmises aux établissements.

La Directrice signale ensuite le don de 500 000 euros effectué par l'APE au titre des fonds propres en vue du financement des investissements. Ce geste doit être salué comme le signe positif d'une implication forte des familles pour l'amélioration des conditions de travail dans l'établissement. Quant au choix de déplacer la moitié du primaire plutôt que de construire un nouveau collège, évoqué par M. Turlan, Mme Bossière remarque qu'elle a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce point. L'implantation de South Kensington, qui accueille des élèves de la maternelle au lycée, est actuellement saturée. Dans la mesure où la section primaire est bien celle qui fait l'objet des plus fortes demandes d'inscriptions, il lui semble plus opportun de disposer de plusieurs implantations primaires dont celle de South Kensington. La nouvelle implantation de Fulham sera donc d'abord une implantation primaire, ce qui permettra de libérer de l'espace à South Kensington afin d'accueillir davantage de collégiens.

Le modèle de développement qui s'impose finalement à Londres en raison de la contrainte immobilière est le suivant : d'une part l'établissement de South Kensington qui à terme sera essentiellement réservé au second cycle et en partie au collège ; d'autre part une série d'implantations primaires plus proches des familles ; et enfin au moins un collège, dès que l'AEFE aura trouvé une implantation.

M. FAVRET

Ajoute que le transfert d'une partie des maternelles vers

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

- Fulham permettra d'éviter l'installation de classes maternelles au quatrième étage à South Kensington. Le projet que l'AEFE a très récemment étudié avec le proviseur prévoit une localisation de cette section au rez-de-chaussée.
- Mme BOSSIÈRE Indique que le service immobilier s'organise pour que l'établissement soit en mesure d'accueillir des élèves en septembre 2008.
- M. TURLAN Demande à quelle date les locaux seront libérés par l'école anglaise qui les occupe actuellement.
- M. FAVRET Après avoir souligné que les travaux à réaliser pendant l'été seront limités, assure qu'ils seront terminés début septembre.
M. Favret précise ensuite que l'école anglaise n'occupe qu'une partie des bâtiments et que les élèves doivent quitter l'établissement d'ici à la fin de l'année scolaire.
- M. BOUDOUX Se demande si 100 000 euros seront suffisants pour rafraîchir l'ensemble des bâtiments et si l'Agence a chiffré les travaux.
- M. FAVRET Précise qu'une mission du service immobilier se rendra sur place au cours de la semaine du 7 avril 2008 afin d'évaluer le montant des travaux.
- M. AUTIÉ Souhaite revenir sur les *mews*. S'il comprend que les bâtiments du lycée sont vétustes, il pense néanmoins que l'établissement est moins pauvre que ses locaux ne le laissent penser.
Étant donné la nature du projet et le soutien important de l'État au dossier des *mews*, tout porte à croire, selon M. Autié, que le projet immobilier ne se traduira pas par une augmentation des écolages.
- Mme BOSSIÈRE Rappelle que si tout investissement est suivi d'une augmentation des écolages dans l'établissement concerné, cette hausse a en l'occurrence été anticipée de manière à ce que le lycée soit en mesure de créer les réserves actuelles.
La Directrice souligne ensuite que si l'école de Fulham permet un premier délestage des structures de l'Agence à Londres, cette dernière reste dans l'obligation de prévoir des investissements ultérieurs. En effet, les 600 élèves que cette implantation permettra de scolariser représentent une réponse partielle à la demande exprimée à Londres.
Mme Bossière précise en outre qu'il ne devrait pas y avoir de hausse d'écolages à prévoir pour ces deux extensions, si toutefois le département confirme qu'il est bien en état de financer la réhabilitation du reste du site de South Kensington, à commencer par le diagnostic urgent dont doit faire l'objet ce dernier.

Mme Bossière soumet au vote l'autorisation donnée à l'Agence de conclure la prise à bail auprès du Trust de l'Ambassade des mews pour une durée de 50 ans moyennant un euro symbolique.

POUR

18 (unanimité)

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Bail avec la mairie de Fulham pour la location des nouveaux locaux au lycée Charles de Gaulle à Londres

- Mme BOSSIÈRE
- Un bail a été consenti par la municipalité de Fulham pour l'accueil d'une école de type victorien proche de South Kensington, un *borough* où habitent de nombreuses familles françaises. Le bail concernera dans un premier temps la moitié des bâtiments, puis la totalité, moyennant une augmentation du loyer.
- La Directrice ajoute que l'édifice est très bien placé, en face d'un jardin public doté d'installations sportives de qualité pouvant être mises à la disposition de l'établissement. La valeur du bail (200 000 livres par an) consenti par les autorités municipales à l'Agence est, en outre, nettement inférieur au prix du marché.
- Mme Bossière fait également savoir que cette offre se fonde sur l'acceptation par la municipalité d'un projet innovant présenté par l'Agence : bâtir dans l'école primaire un projet éducatif bilingue avec la coopération des autorités éducatives du *borough*.
- M. DENIS
- Se réjouit que l'Agence soit parvenue à trouver une implantation à Londres et que le Conseil d'Administration soit associé à ce type de projet.
- Remarquant que l'AEFE a négocié la possibilité de résilier le bail, M. Denis s'en félicite en raison des incertitudes qui planent encore sur les modalités d'implantation future de l'Agence à Londres. Cela permet en effet de conserver une certaine souplesse.
- M. Denis se montre toutefois préoccupé sur la nature du bail et souhaiterait être rassuré sur la capacité de maintien dans les lieux de l'établissement. En effet, si l'AEFE dispose de douze mois pour le résilier, il se demande si le bailleur n'a pas, lui aussi, la possibilité de rompre le bail de façon anticipée.
- Mme BARRAULT
- Le rassure : si l'établissement peut résilier le bail à tout moment, ce n'est pas le cas pour le bailleur.
- M. DENIS
- Précise qu'il connaît bien l'endroit et se réjouit de cette diversification, mais tient à faire part de son scepticisme face à la physionomie légale de ce bail qui lui semble peu habituelle.
- Mme BARRAULT
- Confirme qu'il n'existe pas de possibilité pour la municipalité de résilier le bail avant son terme.
- Mme BOSSIÈRE
- Rappelle qu'en effet, l'Agence négociant selon les règles de la domanialité publique, elle peut exiger d'être libre de partir à tout moment tandis que le bailleur se voit contraint de lui louer de manière ferme.
- M. DENIS
- Se félicite que l'AEFE ait réussi à négocier un *commercial lease* de façon aussi avantageuse. Il souhaiterait par ailleurs savoir quand se déroulera la deuxième phase du bail concernant la location de la seconde moitié du bâtiment.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

M. FAVRET Indique que les interlocuteurs de l'Agence à la municipalité de Fulham n'ont pas été précis sur le calendrier des modalités d'abandon du bâtiment. La mairie a toutefois donné quelques indications de délai sans engagement précis (de deux à trois ans).

Mme Bossière soumet au vote l'autorisation de conclure la prise à bail des locaux considérés auprès de la municipalité de Fulham pour une durée de 25 ans moyennant un loyer annuel de 200 000 livres.

POUR 18 (unanimité)

Acquisition d'un terrain de sport de 2000m² pour le lycée français de Tananarive (Madagascar)

Mme BOSSIÈRE Explique que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Tananarive a proposé à l'Agence de devenir acquéreur d'un terrain mis, par ailleurs, à la disposition du lycée depuis des années. Cette acquisition, mentionne la Directrice, ressemble davantage à une régularisation entre administrations qu'à une opération immobilière durement négociée. En effet, ce terrain de 2 030 m² servant d'espace sportif à l'école « B » est proposé pour la raisonnable somme de 10 150 euros.

M. DENIS Précise qu'il s'est rendu dans cette école et qu'il connaît le terrain. En raison des problèmes de sécurité que ce dernier présente, M. Denis pense qu'il devra faire l'objet de réaménagements que l'Agence, n'étant pas propriétaire, n'avait pu réaliser jusqu'à présent.

M. BOUDOUX S'étonne d'abord que le BRGM n'exige que 10 150 euros alors que l'Agence lui verse un loyer de 3 300 euros annuels. Des collègues lui ayant fait part d'un projet de construction d'une nouvelle école sur le site, M. Boudoux souhaiterait également savoir ce qu'il en est.

M. TURLAN Affirme que toutes les écoles de Tananarive posent problème : les écoles « D » et « C » tout comme le projet du nouveau lycée. M. Turlan s'étonne en outre de ne pas avoir eu de détails sur les projets avant cette réunion, pointant à nouveau un déficit de communication avec les personnels. Il souhaiterait notamment obtenir des précisions sur l'état d'avancement du projet d'acquisition par l'Agence du terrain d'Air France occupé par l'école « C ».

Mme BOSSIÈRE Estime qu'il est temps de passer au vote avant qu'elle ne donne des précisions sur les projets ne nécessitant pas de décision à ce stade.

La Directrice soumet au vote l'autorisation d'acquérir le terrain de sport utilisé par l'école « B » pour un montant de 10 150 euros.

POUR 18 (unanimité)

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Point d'information sur les projets immobiliers en cours à Madagascar

Mme BOSSIÈRE Indique que l'école « C » est en effet située sur un terrain appartenant à Air France, à l'exception d'une parcelle située au milieu de l'implantation. Après avoir négocié avec Air France, l'AEFE a obtenu une proposition correspondant à l'enveloppe dont elle dispose pour l'acquérir. Demeure cependant le problème juridique : avant d'acheter, l'Agence demande que soit réglée la question de la parcelle n'appartenant pas à Air France. Or jusqu'à aujourd'hui, Air France n'a pu avancer sur ce dossier. Tant que le problème n'aura pas été résolu, Mme Bossière indique que l'Agence restera locataire. S'agissant de l'extension du lycée, la Directrice indique que l'Agence a identifié un terrain qui semblait présenter toutes les caractéristiques souhaitées. Cependant, au moment où Mme Barrault s'est rapprochée du cadastre local, elle s'est rendu compte que la configuration du terrain inscrit au cadastre n'était pas celle qui avait été proposée, présentant un rectangle en déclivité au lieu d'une superficie plate. L'Agence examine actuellement le caractère acceptable ou non de cette nouvelle configuration.

Projet d'acquisition d'un terrain en vue de la relocalisation du lycée José Hoffet de Vientiane

Mme BOSSIÈRE Indique que malgré des investissements récents accompagnés de subventions de l'AEFE, le lycée de Vientiane sera rapidement saturé. L'Agence, le poste et l'établissement estiment donc qu'il est temps, en vue d'un projet de construction, de constituer une réserve foncière. Celle-ci est d'autant plus souhaitable que la hausse du foncier n'a pas encore vraiment commencé à Vientiane. Le poste et l'établissement évaluent le montant nécessaire pour acquérir un hectare à 400 000 à 700 000 euros. Mme Bossière demande donc l'autorisation de prospecter pour le compte de cet établissement conventionné. Elle précise que le Conseil d'Administration sera sollicité ultérieurement sur ce dossier, une fois identifiés les possibilités réelles, le montant et les modes de financement de cette relocalisation.

M. AUTIÉ Observe qu'il est souhaitable de conduire ce dossier en liaison étroite avec le poste pour éviter que ne soit rouvert le dossier complexe du régime des propriétés de l'État français au Laos.

Mme BOSSIÈRE Affirme que l'Agence s'en remet toujours au poste pour mener les négociations en matière immobilière.

M. FAVRET Indique que le poste doit conduire une étude pour savoir si l'AEFE en tant qu'établissement public a la possibilité d'acquérir un bien au Laos. En effet, l'APE n'a pas la faculté d'être propriétaire d'un bien dans ce pays. Il n'est ainsi pas

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

certain pour l'instant que l'Agence puisse réaliser l'opération à son nom.

M. AUTIÉ

Confirme que le statut des propriétés de l'État français au Laos est en effet complexe et qu'il faut avancer avec précaution sur ce dossier.

AUTRES POINTS D'INFORMATION

Acquisition d'un terrain à Amman

Mme BOSSIÈRE

Informe le Conseil d'Administration que l'Agence vient d'acquérir un terrain d'un hectare à Amman. L'AEFE pensait le remettre à l'APE pour que celle-ci, n'ayant pas d'existence locale officielle, y construise un établissement. Or l'APE, sujette à des renouvellements très fréquents, demande finalement à l'Agence d'envisager la construction elle-même puis de lui remettre le bâtiment terminé moyennant un loyer destiné à financer les emprunts nécessaires.

Mme Bossière indique que l'Agence demandera donc lors d'un prochain Conseil d'Administration l'autorisation d'ajouter à la programmation immobilière un établissement scolaire à Amman. À cette occasion, l'AEFE précisera le plan de financement prévu.

Il est toutefois probable, note la Directrice, que l'essentiel du financement ne sera pas nécessaire avant le budget primitif 2009. En effet, toutes les études de programmation doivent être conduites au préalable.

M. DENIS

Remarque que la situation à Amman conduit l'Agence à se poser à nouveau la question du statut des APE. Les problèmes liés à cette question donnent en effet naissance à un phénomène de report : l'endettement à travers l'AEFE se répercute ensuite sous forme de loyers.

M. Denis estime donc nécessaire d'envisager des formules susceptibles de ne pas charger le bilan de l'Agence tout en répondant aux besoins immobiliers existants qui sont considérables.

Mme BOSSIÈRE

Rappelle que les membres du Conseil d'Administration font partie du groupe de travail sur l'avenir du réseau qui se réunit actuellement. La Directrice souligne que la réflexion sur cette question des statuts a déjà conduit ce comité à réfléchir à la création d'une fondation qui se chargerait d'une partie des opérations immobilières. Cela semble absolument nécessaire à Mme Bossière pour des raisons de financement et dans un souci de réalisme.

Contrairement à Ankara, où le passage en EGD s'impose en raison de l'avancement des travaux, à Amman, l'AEFE pourra mettre à la disposition de l'APE un établissement construit.

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

Passage en EGD de l'établissement d'Hanoï

- Mme BOSSIÈRE Indique que l'établissement d'Hanoï sollicite à l'Agence son passage en EGD, lui-même étant hors d'état, en raison de l'opposition des autorités locales, de conduire une opération immobilière pourtant indispensable. L'AEFE demandera donc le passage en EGD à sa tutelle
- M. DENIS Se demande pourquoi il n'est pas possible, à Hanoï, de privilégier une approche similaire à celle adoptée à Amman.
- Mme BOSSIÈRE Précise que l'Agence, à Amman, agit comme n'importe quel opérateur au sein du marché privé, sans que cela pose de problèmes aux autorités jordaniennes. À Hanoï en revanche, les autorités locales refusent de céder un terrain à un acquéreur qui ne soit pas une entité de l'État français. La Directrice invite ensuite la Présidente à réagir sur la séance.
- La Présidente S'estime satisfaite du bon déroulement de cette séance, consciente que les questions immobilières sont lourdes à gérer, et félicite l'Agence, qui a bien préparé ses dossiers.

Point d'information de la Présidente sur la relocalisation de l'établissement moscovite de l'AEFE

- La Présidente De passage à Moscou récemment, a étudié sur la question immobilière. Un terrain de la banlieue Nord de Moscou offre la solution la plus pratique et la moins onéreuse. Il faudra préalablement détruire le bâtiment existant. Édifié par la municipalité selon les normes russes, le nouvel établissement serait loué par l'Agence pour une durée de 25 ans après avoir fait l'objet de quelques adaptations nécessaires aux méthodes d'enseignements propres à l'AEFE. La Présidente note que cette solution raisonnable permettrait en outre d'accueillir des élèves russes supplémentaires. En effet, si le taux d'élèves étrangers s'élève aujourd'hui à 12 %, l'objectif est de 25 %
La Présidente termine en précisant qu'un tel établissement, du fait de sa conception par les autorités municipales, pourrait être prêt dès la rentrée 2009.
- Mme BOSSIÈRE Tient à remercier très vivement la Présidente. En effet, cette solution est apparue grâce aux échanges que la Présidente a eus à Moscou et n'était pas jusque là proposée par les Russes. L'Agence attend avec impatience le montant que ces derniers proposeront pour la location de l'ensemble, espérant qu'il sera raisonnable.

Intervention de M. Ferrari sur les revendications des enseignants lors de la grève du 18 mars 2008

- M. FERRARI Souhaite faire part à la Présidente du profond mécontentement de ses collègues face à l'attitude de l'administration qui ne répond pas à leurs demandes.
M. Ferrari rappelle à ce propos que la grève du 18 mars 2008

Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2008

Séance extraordinaire

portait notamment sur les questions suivantes :

- les niveaux très insuffisants atteints par l'ISVL dans de nombreux pays ;
- la mise à jour du décret sur les congés de maladie ;
- l'amélioration de la situation et le règlement du problème fiscal des recrutés locaux au Maroc.

M. Ferrari déplore qu'aucune réponse n'ait été apportée à ces revendications, y compris de la part du MAEE.

Par ailleurs, il souligne que les recrutements actuels d'expatriés et de résidents se déroulent dans de mauvaises conditions, les assimilant à des recrutements « à la carte ».

Le SNES considère que cette méthode de recrutement met en danger, à court terme, la qualité de l'enseignement français à l'étranger. Ainsi, de nombreuses difficultés se posent, y compris pour les résidents, dans des pays comme la Chine, le Mexique, l'Autriche et bien d'autres.

M. Ferrari attire donc l'attention du Conseil d'Administration sur la gravité de la situation pour nombre de pays et sur les risques que pourraient faire peser les actions entreprises par les enseignants sur le bon déroulement de l'année scolaire.

Le SNES enjoint l'Agence d'apporter des réponses valables aux revendications des personnels, en termes de recrutements comme en termes financiers.

M. REBAUD

Faisant remarquer que cette question est avant tout politique et assure qu'il en rapportera les différents aspects aux autorités politiques concernées. Il rappelle toutefois la gravité de la situation financière dans le paysage administratif français, souvent évoquée par les autorités politiques. Cet élément doit, selon elle, être également pris en compte.

M. REBAUD transmettra également le message de M. Ferrari à la commission chargée de réfléchir sur l'avenir du réseau que préside l'Ambassadeur Yves Aubin de la Messuzière. C'est bien dans cette enceinte que les différents problèmes actuels, notamment ceux concernant les personnels, doivent être traités.

L'ordre du jour étant achevé et aucune prise de parole n'étant enregistrée, M. Jean-Paul REBAUD clôt la séance du conseil d'administration

